

FICHE DE LIAISON

UN EXEMPLAIRE DE LA FICHE EST À CONSERVER PAR LE PATIENT		
Informations générales relatives au patient <ul style="list-style-type: none"> • Nom de naissance : • Nom d'usage : • Prénom : Coordonnées : Adresse de messagerie : • Date de naissance : • Sexe : 	Informations relatives au prescripteur <ul style="list-style-type: none"> • Nom du prescripteur et numéro RPPS : <i>Coordonnées:</i> • Nom et numéro RPPS du médecin qui reçoit les résultats (si différent du prescripteur) (1) : <i>Coordonnées:</i> • Date et heure de l'examen : Informations relatives au prélèvement <ul style="list-style-type: none"> • Nom du LBM et numéro FINESS : <i>Coordonnées:</i> • Nom du préleveur et numéro RPPS (si prélèvement réalisé en dehors d'un LBM) : <i>Coordonnées:</i> • Date et heure du prélèvement : 	
Informations concernant l'objet de la prescription		
Date et heure des faits à l'origine de la demande d'examens :		
Nature des faits rapportés par le patient : <ul style="list-style-type: none"> • Agression sexuelle • Vol • Violence physique • Autre : • Inconnue (amnésie et absence de témoins) • Pas agression (pas d'amnésie et/ou présence de témoins) 		
Circonstances des faits - Anamnèse :		
Questions complémentaires		
Le patient a-t-il présenté une amnésie ?	Oui/non : Totale ? Partielle (flash) ?	
Le comportement du patient est-il :		
Normal Ralenti	Sonnolent Agité	
Le patient a-t-il consommé de l'alcool au moment des faits ?	Oui Combien de verres standards ?	Non
Le patient a-t-il un traitement en cours ?	Oui Indiquer le traitement :	Non
Le patient fait-il usage de stupéfiants (drogues illicites, poppers, protoxyde d'azote...) ?	Oui Indiquer lesquels et de quand date la dernière prise :	Non
Le patient a-t-il pris des médicaments ou des drogues après les faits allégués ?	Oui Indiquer lesquels et de quand date la dernière prise :	Non
Encadré réservé à l'analyse de cheveux		
Le patient a-t-il réalisé des traitements capillaires (coloration, décoloration, lissage, permanente...) depuis les faits ?	Oui Indiquer lesquels :	Non

Attention. – Pour les prélèvements de sang et d'urine il est important qu'ils soient réalisés le plus tôt possible (délais différents selon les substances potentiellement utilisées).

(1) Si prescription par un autre professionnel de santé (par exemple dans le cadre d'un protocole de délégation)